

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20250123-006

de la Corrèze				
Française	Service	Pôle Ressources		
·	Matière	1.1.3	Commande publique - marchés publics - Services	7
Location-maintenance d'un traceur				
Marché N° 2025F01				

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article R2122-8 du code de la commande publique ;

KOESIO AQUITAINE

- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Considérant la nécessité de procéder au à la location-maintenance d'un traceur ;

Décide,

Article 1:

Objet

Numéro

Attributaire

De conclure le marché 2025F01 avec :

KOESIO AQUITAINE - 13 avenue des Mondaults - 33270 FLOIRAC.

Article 2:

L'offre de l'attributaire se décline de la manière suivante :

LOCATION DU MATERIEL

612 € HT / trimestre.

Ce loyer comprend la mise à disposition des matériels et le contrat de maintenance 20 m²/mois (au-delà : 0,70 € HT / m²)

AUTRES ELEMENTS COMMANDES

Frais de livraison : 200 € HT

Frais d'installation et/ou connexion : 200 € HT

Article 3:

La durée du marché est de 60 mois à compter de sa notification.

Article 4:

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et

publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 23 janvier 2025.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE